

MARGINATUS

Le journal
du GEM
(Groupe d'Etude
du Mérou)

N° 4
juin 2004



En pages
intérieures

**Moratoire en Corse : un tournant capital
Communiquer : une priorité !
Le mérou serait-il frileux ?**

édito

œil vif et palmes agiles

Dans l'année de ses 18 ans, le GEM semble atteindre le bel âge de sa jeunesse. Comme toute personne ou toute structure, notre association évolue et traverse les différentes étapes de la vie la conduisant de l'être au savoir, puis au savoir-faire, enfin au savoir-être.

La richesse et la sensibilité des acteurs qui la composent rendent difficile cette analyse, mais les signes extérieurs, notamment dans la presse, sont à cet égard significatifs. Cependant, ne voyons ici aucune autosatisfaction, mais au contraire, la nécessaire vigilance de tous pour que cette dimension demeure et s'amplifie.

En référence à nos statuts, nos objectifs ont toujours été clairs : mieux connaître le mérou et suivre l'évolution de ses populations, pour une gestion pertinente de cette espèce sur nos côtes. Il semble que ce louable dessein soit à conforter aujourd'hui par des objectifs à court terme, ou, pour le moins, par des axes à privilégier.

Il est essentiel de fédérer les énergies de la connaissance, des acteurs de la mer, des responsables régionaux, voire nationaux, des médias et des professionnels autour de ce poisson, véritable symbole sous-marin des côtes méditerranéennes. Plus que jamais, notre rôle est celui d'un appui à la gestion et d'une aide à la décision par des mesures qu'il nous faudra peut-être inventer.

Agrandir autour de nous ce vaste cercle de soutien technique, matériel ou financier en conservant l'image que nos partenaires discernent encore mieux et apprécient comme celle d'une équipe engagée, ouverte, professionnelle, mais aussi raisonnable et lucide.

Il faut aussi sécuriser les équipes en missions sous-marines, par une vigilance permanente des responsables sur le terrain et pour tous, par un strict respect des règles de la plongée hyperbare imposées par les textes.

C'est ainsi que le dynamisme dont chacun fait preuve dans de nombreux domaines comme la recherche, les prospections, la relation directe, informatique ou épistolaire, la communication ou la gestion quotidienne, restera le moteur de notre action collective.

Pour tout cela, gardons l'œil vif
et les palmes agiles.

Philippe Robert



Photo Luc Novati

Dossier

Le Roi, entre réserve et... inconnu

Chassé de son royaume, sa majesté le mérou revient sur ses terres ancestrales. Dans les espaces où il est protégé, l'on parle même de spectaculaire reprise du pouvoir. Mais qu'en est-il ailleurs ? Va-t-il partout sur nos côtes retrouver la place et le rang qui étaient les siens il n'y a pas si longtemps ?

Voici quelques années, être mérou en France n'était pas de tout repos. On avait beau être le Roi des poissons de Méditerranée, la vie n'en était pas plus facile pour autant.

Le territoire immense qui était le sien avant s'était réduit de façon considérable : sur l'ensemble du littoral français, les pressions étaient telles qu'il fallait fuir... ou mourir.

Partout, le nouveau venu, l'Homme aquatique, le pourchassait, le traquait, comme trophée ou nourriture. La bataille était perdue.

Quelques mérous avaient élu domicile, par hasard ou par relation, dans des réserves.

Mais quelle déchéance : le Roi de la Méditerranée n'était plus que Roi des poissons... d'une réserve.

D'autres, des petits malins, se taillaient toutefois une notoriété internationale en sympathisant avec les premiers *Homo nikanasus* (ces drôles de bonhommes qui ne voyaient le monde sous-marin qu'à travers un gros œil en verre monté sur une étrange boîte métallique).

Mais, le poisson érigé en vedette, n'en restait pas pour autant monarque déchu et, quoi qu'on en dise, sa fierté en prenait un sacré coup !

Des appuis, enfin !

Inexorablement, le destin semblait scellé et être mérou en dehors des espaces protégés était un pari sur l'inconnu qu'aucun ne voulait réellement tenter. *Marginatus* 1er allait-il donc finir ses jours comme animal de réserve, clown ou attraction sous-marine ? Cruel destin ! Et puis voilà qu'à la fin des années 80, tout bascule. Des "petits jeunes" venus du Sud de la Méditerranée viennent renforcer les effectifs un peu partout et apporter du "sang neuf" à la cour du Roi. En même temps, cet homme qui l'avait tant pourchassé décide de le protéger, du moins temporairement, en interdisant une partie des prélèvements.

Même la température des eaux se met de la partie en offrant des conditions un tout petit peu plus clémentes. Alors, fort de ces trois appuis, le Roi décide de réagir. Sa vigueur revenue, il se lance dans la reconquête de son royaume abandonné. Avec le temps, l'aide de l'homme se renforce même.

Reconduit une première fois fin 97, le moratoire interdisant sa capture en chasse sous-marine l'est une deuxième fois fin 2002. Plus encore : il est renforcé par l'interdiction de nouveaux moyens de prélèvements (pêche à l'hameçon).

Doucement, mais sûrement...

Malgré certains braconniers qui continuent à le pourchasser, face à la fréquentation toujours accrue de la bande littorale par l'homme et son lot de pollutions ou dérangements en tout genre, en dépit de sa maturité tardive (il faut 15 ou 20 ans pour faire un adulte dominant qui se reproduise), le mérou a donc entamé sa réimplantation. Tout d'abord, dans ses bases arrière, dans "ses" réserves, comme Port-Cros, Scandola, les Lavezzi.

Là, il a non seulement considérablement augmenté ses effectifs, mais les plongeurs du GEM ont dans le même temps observé une augmentation conséquente des populations des autres espèces de poissons en place. Si le mérou prospère, il n'est pas le seul et son expansion n'entraîne nullement la régression de ses ressources. Cerise sur le gâteau : la reproduction peut désormais être observée. La descendance peut donc être assurée !

Mais le GEM s'est très vite intéressé aux autres espèces, ceux que le mérou avait perdus. La reconquête, tant attendue, est-elle réelle ?

Des signes encourageants arrivent d'un peu partout : les plongeurs signalent de plus en plus souvent de mérous là où il n'y en avait plus.

*** Suite de la page 1

En bons scientifiques, les plongeurs du GEM voulaient des chiffres, des preuves. Ils ont donc commencé à suivre le mérou dans quelques zones stratégiques : La Ciotat, Monaco, Porquerolles et plus récemment les calanques de Marseille. Mais il est difficile d'être partout et de travailler dans de bonnes conditions. Alors, entre le manque de main d'œuvre (Porquerolles), la fougue des plongeurs qu'il devient difficile de coordonner (Marseille) et les digues portuaires qui vont tomber sur le coin des palmiers (Monaco), seul le site de La Ciotat a réellement permis de suivre les efforts du mérou dans sa reconquête du littoral.

Les résultats de ces suivis ont été déjà rapportés dans les colonnes de *Marginitus* (voir numéro 1). En 2003, une mission hivernale a été réalisée à Port-Cros (*Marginitus* 3) et cette année (2004) à La Ciotat (voir l'article de Anne Ganteaume dans ce numéro).

Ces suivis sont encourageants et démontrent que les populations de mérous, en dehors des espaces protégés, sont en train de se renforcer. Les effectifs ne sont pas forcément en très forte augmentation, mais ils ont été renouvelés : de jeunes femelles sont là, prêtes à tenter elles aussi cette reproduction qui fonctionne dans les réserves. Les premières à revenir il y a une dizaine d'années sont main-

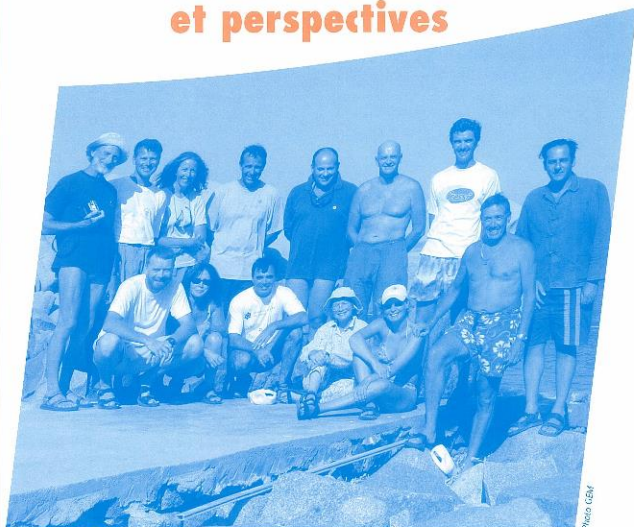
tenant devenues des mâles qui peuvent remplacer les rares vieux individus qui survivaient, presque par miracle. Tous les éléments pour assurer le succès de la reconquête sont donc réunis.

A condition que...

Certes, nous sommes encore loin de la situation des zones protégées, mais le mouvement est amorcé. Il ne durera toutefois que si les conditions actuelles de ce "retour" sont maintenues : protection, même partielle, respect de la réglementation en place, amélioration constante des conditions environnementales dans la zone littorale. Nombreux sont ceux qui ont compris, même dans les rangs de ses anciens détracteurs, que la présence du mérou était le signe d'une santé et d'une vitalité retrouvée de la zone côtière. Un écologiste y verra une évolution vers un nouvel équilibre des écosystèmes avec le retour de prédateurs de haut niveau. Un responsable de centre de plongée ne pourra que se réjouir du développement d'une ressource économique certaine.

Enfin, un ancien chasseur de mérou aura à cœur d'apporter sa participation active à la protection de la diversité marine. Tout cela pour que le Roi retrouve enfin son trône, ce qu'il mérite bien !

Patrice FRANCOUR



Projet de famille des participants "acteurs" des missions GEM en Corse.

Et Porquerolles ?

Dans le cadre d'une meilleure approche de la croissance du mérou en dehors des réserves, une équipe du GEM a choisi comme lieu d'étude l'île de Porquerolles, distante de dix kilomètres de Port-Cros.

A la différence de cette dernière, les activités humaines n'y sont pas interdites. Enfin, autour de l'île, les mouillages sont autorisés, bien qu'ils soient plutôt rares sur les sites rochers favorables aux mérous, notamment sur les côtes sud et ouest de l'île. Étudiés sur trois ans, une dizaine de missions ont été effectuées, au cours desquelles 14 kilomètres de littoral de côte ont été explorés à la palme, entre la surface et 16 mètres de profondeur. Les résultats sont surprenants : au lieu des 130 mérous attendus (estimation théorique calculée à partir des densités observées à Port-Cros), seulement 8 ont pu être repérés. Il y aurait donc 16 fois moins de mérous à Porquerolles qu'à Port-Cros, alors que le milieu est fort semblable. Mais rappelons le, il ne s'agit là que d'une estimation.

Même s'il faudra confirmer ces observations en réalisant une campagne avec des moyens plus importants, il apparaît que la protection d'une espèce passe par ce son habitat. Elle semble d'autant plus nécessaire que sur le littoral la pression humaine est plus importante que dans les îles.

François Sourbes, Marc André

Tant autour de l'île de Beauté que dans la partie sarde des Bouches de Bonifacio, le GEM multiplie depuis plusieurs années les missions d'inventaire de la faune et, plus particulièrement des mérous. Avec, aujourd'hui, des résultats à la hauteur des efforts entrepris.

Les missions 2000, 2001 et 2002 avaient été réalisées principalement dans l'archipel des îles Lavezzi. En 2003, ce sont les zones des Moines ainsi que de Capo di Feno et des Cerialles qui ont fait l'objet de prospections. Cette année, plusieurs zones témoins ont, en outre, fait l'objet d'inventaires exhaustifs pour une surface totale de 128 ha dans le sud de la Corse. Une autre mission d'inventaire a été menée dans la réserve intégrale de Gargalu-Palazu en août 2003. Enfin, depuis plus de trois ans, dans le cadre de la politique de Parc Marin International dans les Bouches de Bonifacio, les suivis scientifiques des équipes du Parc National de l'Archipel de la Maddalena et de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio sont harmonisés et permettent de suivre des indicateurs communs dans plusieurs compartiments écologiques.

Le travail réalisé dans le sud de la Corse depuis 2000 permet de disposer d'indices d'abondances obtenus avec les transects effectués en scooter et d'inventaires exhaustifs des zones témoins. Dans la zone de non prélèvement des Moines (interdiction de chasse sous-marine depuis 1992 et réserve intégrale depuis 1999), les dénombrements ont permis de comptabiliser un total de 106 individus dans quatre zones témoins (70 ha prospectés).

La zone sud, comprenant la Tour des Moines, présente des densités plus élevées que dans la partie nord de cette zone. Les faibles densités de mérous de la zone de Capo di Feno (zone de libre exploitation) sont confirmées dans la zone témoin établie cette année sur 46 ha. L'inventaire réalisé autour de l'îlot de la Vacca (archipel des

Cerialles, zone de protection renforcée depuis fin 1999) comptabilise une population d'une soixantaine de mérous dans une zone de 11 hectares. Quelques mérous (moins d'une dizaine) étaient seulement connus autour de cet îlot avant le classement de 1999.

La mission d'inventaire de Scandola a permis de dénombrer 181 mérous (126 sur la zone de Palazu et 55 sur Gargalu).

Cette population semble en grande partie composée d'un stock important de jeunes mérous d'une taille inférieure à 60 cm.

Et coté « Cernia » ?

En Sardaigne, les zones de la Secca di Spargi, Li Nibani et Mortoriotto ont fait l'objet d'inventaires des populations à la fin du mois de septembre. La zone de la Secca di Spargi est localisée à moins de 10 km de la Tour des Lavezzi et présente des biotopes semblables (peut être même potentiellement encore plus intéressants pour les mérous). Le mérou, (*Cernia* en italien), est interdit à la chasse sous-marine depuis 1994 dans le Parc National de l'Archipel de la Maddalena. L'état 2002 de 2003 permettra de mesurer l'efficacité des mesures de gestion et de surveillance de cette zone à l'intérieur de laquelle 36 mérous ont été dénombrés. Dans les zones de Li Nibani et Mortoriotto nous n'avons pas dénombré d'individus d'une taille supérieure à 80 cm. Les populations semblent composées d'individus très jeunes, de un à trois ou quatre ans.

En conclusion, les données de l'ensemble des inventaires réalisées dans les zones témoins confirment

les premières interprétations des indices d'abondances des approches préliminaires réalisées en transects grâce, on l'a vu, à la technique bien rodée du scooter sous-marin. Les biomasses de mérous sont toujours supérieures à l'intérieur des zones protégées, gérées et surveillées. La zone de la Tour des Lavezzi présente des biomasses de 126 kg à l'hectare, 65 kg/ha sur Palazu (Scandola), 35 kg/ha autour de la Vacca (Cerialle), 12-19 kg/ha sur les sites de Moines, Spargi, Lavezzi Becchi, Gargalu.

Dans le Sud du Parc National de l'Archipel de la Maddalena les biomasses sont estimées à 4,5 kg/ha sur le site de Mortoriotto. Dans la zone intégrale de Li Nibani, les biomasses sont estimées à 0,9 kg/ha, ce qui confirme l'importance du brachage dans ces zones non surveillées directement par le PNAI. Dans le Sud de la Corse, ces biomasses sont estimées à 1,9 et 0,2 kg/ha dans les zones laissées en libre exploitation de Calaciamura et Capo di Feno.

2004 sera surtout consacrée à l'analyse de l'ensemble des données récoltées depuis 2000 dans le sud de la Corse au cours des missions GEM et des opérations menées directement par l'Office de l'Environnement de la Corse.

L'équipe de la réserve naturelle est cette année très occupée par la mise en place de nouvelles politiques de gestion et il semble raisonnable de faire une année d'exploitation approfondie des données existantes afin de les analyser et ainsi mieux cibler les prochains suivis.

Jean Michel Culioli

Législation : un tournant capital

2004 marque la fin de l'arrêté préfectoral interdisant la chasse du mérou en Corse. Echec ou combat important car les Corses ont été les premiers à protéger cette espèce en 1983 et ils comptent bien le faire tant que cela sera nécessaire.

Notre stratégie est de demander la reconduction de cet arrêté car même si le nombre de mérous a augmenté en Corse, cette population est essentiellement composée de jeunes sexuellement immatures. A l'extérieur des réserves, les grands individus sont bien évidemment plus rares et sont de plus fortement dérangés par la chasse. Les représentants sont donc cantonnés à des profondeurs dépassant 30 à 35 m, ce qui limite fortement la reproduction. Si la situation décrite précédemment est aussi préoccupante pour les mérous à l'extérieur des zones protégées, c'est donc du côté des braconniers qu'il convient d'en chercher la cause ainsi que celle provoquée par l'effet dérangeant de la chasse sous-marine. Légaliser cette influence négative ne serait pas une bonne mesure pour la conservation de l'espèce.

Pour l'extension à l'émouzon, nous considérons sur la base des suivis

menés aux Lavezzi, que la pêche professionnelle ne nuit pas significativement aux populations de mérous, pour le moment et en raison de la faiblesse de l'utilisation actuelle des palangres. Le suivi des activités de pêche, l'évaluation des prises et la reconduction des opérations de suivi *in situ* dans différentes zones témoins seront capitaux pour la gestion de cette population. Cela passera inévitablement par une formation des chasseurs sous-marins du GEM est remarquable et il faut une nouvelle fois leur rendre hommage. Il faut également les encourager pour qu'ils puissent influencer encore plus sur une gestion responsable de cette activité récréative. Cela passera inévitablement par une formation des chasseurs sous-marins, un permis et des quotas de prises ainsi que des moyens supplémentaires pour contrôler ces mesures.

Jean Michel Culioli

Luc Vanrell : « Halte aux bandits ! »

Directeur d'un important magasin de plongée à Marseille, Luc Vanrell est non seulement l'inventeur de l'épave de l'avion de «Saint Ex», mais aussi un des meilleurs connaisseurs des fonds situés entre Cassis et la Côte Bleue. Témoin du retour du mérou, il n'hésite pas, à cette occasion, à donner un coup de poing sur la table !

Quand, selon vous, le mérou a-t-il commencé à revenir dans les eaux marseillaises ?

Je dirais il y a 7 ou 8 ans. Et en plusieurs endroits simultanément : autour du Planier, du Frioul, de Riou, etc. Le tout premier juvénile que j'ai observé, c'est ma fille Orsane, alors âgée de cinq ans qui me l'a montré, depuis la surface.

C'était à la pointe nord-ouest de Plane, à moins de deux mètres de profondeur. Au cours des trois années suivantes, j'ai vu d'autres juvéniles, puis, brusquement, plus rien ! En revanche, les adultes, et notamment les individus de six,

qu'il ressemble leur visiteur, puis ils détalent...

La situation est-elle différente dans les deux uniques petites zones protégées existant entre Marseille et les Calanques ?

Pour ce qui est de celle du Grand Congloué, il est seulement stipulé « Plongée Interdite ». Certains chasseurs respectent le site et s'abstiennent d'y venir, d'autres non. Le comportement du mérou est assez comparable aux autres endroits de l'aire de Marseille. Quand à la zone protégée créée en 2000 autour de la pointe à la Voile, au cap Morgiou, la densité des mérous



Mérou juvénile en compagnie d'un petit scorpion

Photo Jean-Georges Remondet

Pour mieux différencier les populations locales de mérou brun, les chercheurs disposent d'une arme déterminante : les otolithes contenus dans le crâne des poissons et, notamment, des plus jeunes spécimens.

Le programme d'étude sur les jeunes mérous, initié en 2002, a été poursuivi en 2003 dans divers sites de Méditerranée : Sud de l'Espagne, Baléares, Corse du Sud et archipel de la Maddalena en Sardaigne. Ce programme, intitulé « Connectivity and Conservation of Fish populations in Marine Ecosystems », est dirigé par le Dr Eric Sala (SCRIPPS Institution, California) et

financé par la Moore Family Foundation. Y participent des chercheurs français, espagnols et américains. Son but est d'essayer de différencier les populations locales de mérou brun (*Epinephelus marginatus*) en étudiant la microchimie des otolithes. Les otolithes, ces petites formations calcaires situées dans l'oreille interne des poissons, sont susceptibles d'enregistrer dans leur structu-

re les modifications des caractéristiques chimiques des eaux dans lesquelles les poissons vivent. L'analyse des otolithes des juvéniles permettra d'accéder à une « signature » identifiant les eaux de la région où ils ont été récoltés, puisque les jeunes sont très sédentaires. Si les signatures entre les sites d'étude sont différentes, nous aurons là un moyen de différencier les populations locales de mérous en Méditerranée, ce que les marqueurs génétiques n'ont pu apporter. En effet, les études génétiques, réalisées avec plusieurs marqueurs, montrent que le brassage des individus est suffisant pour homogénéiser les populations de Méditerranée sur le plan génétique. À l'heure actuelle, les otolithes de jeunes mérous du sud de l'Espagne, de cinq îles des Baléares, du sud de la Corse, du nord de la Sardaigne et de la Sicile attendent d'être analysés. Nous avons également des spécimens en provenance d'Algérie et du Liban, grâce à nos collègues et membres correspondants du GEM, H. Kara et F. Derbal à Annaba, et M. Bariche à Beyrouth. D'autres prélèvements en Méditerranée orientale sont prévus en automne 2004 pour compléter l'échantillonnage.

Rendez-vous donc en 2004 pour les résultats des analyses chimiques !

Mireille Harmelin-Vivien

Constat à chaud !

Frileux, les mérous ?

Depuis plusieurs années se déroule dans le Parc National de Port-Cros un inventaire comparatif de mérou brun, *Epinephelus marginatus*, à la saison froide, comme en fin d'été autour de Bagaud. But de ce recensement : voir si les effectifs et la structure démographique de cette espèce varient avec la diminution des températures. Aucune différence significative n'avait toutefois été mise en évidence. Qu'en était-il à La Ciotat, dans un espace situé « hors réserve » ?

La mission ciotadennaise a eu lieu les 6 et 7 mars 2004 avec une température de l'eau de 12°C. Les plongeurs du GEM ont bénéficié, comme toujours, de l'appui logistique de l'Atelier Bleu. Les sites présentant en période chaude le plus grand nombre de mérous ont été suivis en priorité, en utilisant une technique maintenant parfaitement rodée et utilisée lors de tous les inventaires menés par le GEM.

Une vingtaine de mérous a été comptée sur les sites suivis. Les classes de tailles prédominantes sont les 50-60 cm, 60-70 cm et 70-80 cm. Aucun individu de plus de 80 cm n'a été observé. Par contre deux petits individus (l'un de 30 et l'autre de 40 cm) ont été signalés. Comparant les résultats avec ceux obtenus en octobre 2003 (saison chaude), on constate une diminution de moitié des effectifs. La classe de taille majoritaire en hiver concerne les individus de 60 à 80 cm, donc des femelles matures, alors qu'en été, ce sont plutôt les individus de 40-60 cm qui sont les plus fréquemment rencontrés, bien que les 60-80 cm et les 80-100 cm soient aussi relativement abondants.

Il ressort donc de cette étude, que les vieux individus mâles « disparaissent » des sites en hiver, ainsi qu'une partie

des jeunes femelles (40-60 cm). Le comportement des mérous en saison froide diffère, lui aussi, de celui observé en été : les individus sont beaucoup moins mobiles et présents à des profondeurs plus importantes qu'en saison chaude (entre 35 et 40 m) ; ils sont généralement posés sur le fond et ne nagent pas le long des tombants.

Alors, migration hivernale ou comportement cryptique (au moins pour une partie des individus) ne permettant pas aux plongeurs de repérer les mérous présents ? Le mystère reste entier. Il est clair qu'à La Ciotat, l'ap-

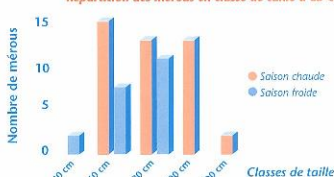
partition de plusieurs grands mérous mâles en été sur les sites étudiés peut être liée à la reproduction : ils rejoignent le pool de femelles susceptibles de se reproduire, celles qui restent sur site toute l'année. Ceci s'observe aussi pour un grand nombre d'espèces, moins fréquentes en saison froide comme les dentis ou les barracudas.

Pour les autres espèces de poissons présentes toute l'année, les densités sont souvent moindres. Les ressources alimentaires des mérous en hiver sont donc plus faibles. Ce qui pourrait constituer une autre hypothèse pour expliquer leur disparition hivernale. Au contraire, dans une zone protégée comme le Parc National de Port-Cros, le stock de poissons préreproducteurs reste important même en hiver : la migration hivernale n'est alors plus une nécessité.

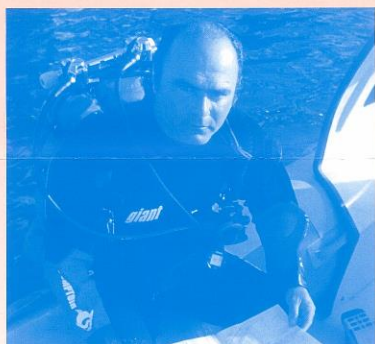
Le suivi des mérous de La Ciotat avec une technique de radio-tracking permettrait de lever le doute et de préciser, le cas échéant l'ampleur des migrations. Ceci ne remet toutefois pas en cause le succès de la reconquête des fonds littoraux en zone non protégée mais peut constituer un argument supplémentaire pour expliquer la relative lenteur de cette reconquête.

Anne Ganteaume

Répartition des mérous en classe de taille à La Ciotat



Classes de taille



Luc Vanrell : « Ici le mérou revient, à condition que... »

Photo Doc Luc Vanrell

huit kilos et plus, se faisaient de plus en plus nombreux.

Quel est leur comportement, face au plongeur ?

Méfiant, voire furtif ! Un exemple : une plongée autour de l'écueil de Moyade, à Riou, permet de voir au moins cinq mérous, mais à condition de posséder une bonne habitude d'approche de ces poissons. Soit ils se tiennent à distance respectable, soit ils viennent voir à

« exploser » littéralement et à toutes profondeurs.

Pensez-vous que la confiance entre les plongeurs et « *Marginatus* » pour un jour revenir dans les sites que vous visitez régulièrement ?

C'est à espérer. Et vivement. Mais je modère mon enthousiasme à l'évocation d'endroits précis où plusieurs mérous régulièrement observés ont brutalement disparu, souvent remplacés par des flèches coincées dans les trous. Le reste persuadé qu'en marge des nombreux chasseurs passionnés de leur sport et « corrects », il existe une catégorie de « champions » pour qui la pratique de leur activité est d'abord affaire de rentabilité. Et l'affirme que, malgré le moratoire, le mérou continue d'en faire les frais dans les eaux provençales ! Sans parler des « bracos » en bouteilles qui, j'en suis sûr, n'ont pas disparu. Le moratoire est un immense pas en avant. Mais quel est son réel impact sans une prise de conscience individuelle de chacun sur les chances réelles qu'a le mérou de revenir chez lui à une seule condition : qu'on lui fiche la paix ?

Propos recueillis par Patrick Mouton

MARGINATUS est une publication annuelle éditée par le GEM, (Ciroque d'Etude du Mérou), BP 230, 83140 Six-Fours les Plages, Internet :

www.gemlittoraux.org

Président : Philippe Robert,

Vice-président : Michel Cantoux,

Treasurer : Frédéric Bazchet,

Secrétaire : Patrick Lelong,

Coordinateur de la publication :

Patrick Mouton,

Comité de lecture :

Michel Cantoux,

Patrice Francou, Anne Ganteaume,

Jean-Louis Bincho, Jean-Georges

Harmelin, Philippe Robert,

Marquette Impression :

« Couleurs », à Marseille.

Communiquer : une priorité !

Plus que jamais, le GEM développe cette année une des facettes essentielles de son action : la communication vers le plus grand nombre pour mieux faire connaître le mérou et sensibiliser le public sur la nécessité de le protéger, dans le but d'aboutir à terme à une gestion harmonieuse de l'espèce.

Avec, d'abord, un lifting complet du site Internet du Groupe, qui répond dorénavant au www.gemmerou.org Sous l'impulsion de Frédéric Alazard, ce site propose toute l'actualité du GEM, (missions, interventions, procès, panneaux, expos, etc.) la mise en ligne des numéros du magazine Marginatus, des mémoires du Symposium de 1998 et des éléments du texte du Moratoire. La liste des membres du GEM est également présentée, ainsi que de nombreuses références bibliographiques sur le mérou. Grâce à un code d'accès, les membres du Groupe peuvent accéder aux compte-rendus des AG, aux rapports des missions et aux coordonnées des autres membres.

Autre initiative : la publication d'un dépliant de quatre pages. Ce document tout en couleurs présente d'abord le GEM, ses membres, ses différentes actions et son rayonnement en Méditerranée. Puis il apporte des informations sur la biologie de l'espèce, (habitat, nourriture, reproduction, etc.). Enfin, sur le thème « un poisson et des hommes », il fait le point sur les menaces qui pèsent sur le mérou et sur les mesures prises en faveur de sa protection : recherches scientifiques, aires marines protégées, éducation, etc.

Autant de volets repris à l'identique en panneaux de 120 cm x 80 cm sur support souple, que le GEM met à

disposition pour toutes manifestations : Salon de la plénitude de Paris, Festival Mondial de l'Image Sous-Marin d'Antibes, « 2000 regards sous la Mer » au Prado, « Les Journées de la Mer » de Carry le Rouet, etc.

Désormais, chacun peut porter la casquette de couleur beige et le bonnet gris souris en polaire avec le logo du GEM brodé. Ces deux produits initiaient une ligne coordonnée que complète une vareuse coloris bleu marine ou brique. Un T-shirt est en cours de réalisation. Prix unitaire de la casquette et du bonnet : 10 euros, 20 euros pour la vareuse.

Commandes par courrier en incluant le chèque correspondant et libellé à l'ordre du GEM, expédié à Philippe Robert, Parc National de Port Cros, Les Commanes par e-mail, envoyer le chèque directement à Frédéric Bachet, Parc Marin de la Côte Bleue, Maison de la Mer, BP 37, 13560, Sausset les Pins. A signaler par ailleurs qu'un très bel autocollant est également en cours de réalisation.

Enfin, le GEM travaille au tournage d'un nouveau film sur ses activités. Sortie prévue : fin 2004. Ce document sera réalisé grâce à Jacques Rancher, avec une équipe vidéo du CEA.

Patrick Mouton

Le site NATURA 2000

« Posidonies du Cap d'Agde »

Plus connues pour leurs vertus balnéaires, les eaux marines du Cap d'Agde recèlent néanmoins des richesses naturelles comme les herbiers de posidonies, habitat prioritaire de la Directive européenne Habitats qui lui confère un statut de site susceptible d'être intégré au réseau Natura 2000.

Un gros travail d'inventaire et d'amélioration des connaissances scientifiques et des activités humaines mené par l'association ADENA, (Association Défense Environnement Nature pays d'Agde), opérateur local pour le compte de l'Etat, avec de nombreux partenariats locaux, vient d'être validé en comité de pilotage (bientôt consultable en ligne sur le site de la DIREN-IR). Il s'agit d'un des premiers travaux de ce genre réalisés en zone marine méditerranéenne française, les deux autres concernant Port Cros, d'une part, et la portion de côte regroupant les calanques, les les marseillaises, le cap Canaille et le massif du Grand Caunet, d'autre part.

Et les mérous là-dedans, nous direz vous ! Eh bien ils fréquentent le site de temps à autre et de jeunes individus sont observés parfois par les plongeurs ou raménés par les pêcheurs locaux.

Une raison de plus pour en savoir un peu plus sur les déplacements de cette espèce !

Renaud Dupuy De La Grandrive, Mathieu Fouliqué

Viviers pour les jeunes en Syrie

En novembre 2002 et août 2003, Renaud Dupuy de la Grandrive et Mathieu Fouliqué (deux nouveaux membres du GEM), en compagnie de scientifiques libanais, italiens et espagnols, ont eu la chance de prospecter en plongée sous-marine, l'ensemble du littoral syrien dans le cadre du Programme MedMPA (Programme Régional pour le développement d'Aires Protégées Marines et Côtières en Région Méditerranéenne) piloté par le Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR-ASP) de Tunis, avec le soutien du Ministère des affaires environnementales syrien.

Outre l'observation du phénomène extrêmement marqué de la tropicalisation de la Méditerranée et son cortège d'espèces dites lessepsiennes (poissons de Mer Rouge via le Canal de Suez), les plongeurs ont eu l'opportunité d'observer de nombreux mérous bruns juvéniles.

Cette abondance offre un contraste saisissant avec les eaux nord occidentales de Méditerranée et par là même un champ d'étude unique en son genre (travaux sur le recrutement, génétique des populations...).

En effet, sur la quarantaine de plongées effectuées depuis le Nord (Ras El Bussil) jusqu'à l'île d'Arwad, au sud, entre 3 et 63 mètres de profondeur, seuls des individus juvéniles ont été observés, parfois avec des densités élevées.

Quelques rares pêcheurs interrogés ont signalé avoir déjà capturés des adultes, mais leur présence reste à déterminer.

En savoir plus

Clin d'œil

Vieille histoire que celle du mérou et de l'homme, comme en témoignent cette mosaïque datée de l'Antiquité et visible dans une des galeries des Musées du Vatican, à Rome.

biématique associée aux récifs artificiels et aux sentiers sous-marins, l'équipe INNOVAQUA a dès le début marqué son domaine d'excellence avec l'apnée, pour donner à cette activité une application professionnelle : organisation et encadrement de stages de formations pour les



Photo Patrick Mouton

Merci, Beuchot

Partenaire du GEM, Beuchot Sub met à la disposition des membres du Groupe des sacs de plongée, des polos et des casquettes qui seront utilisés lors des missions.

En outre, les membres du GEM peuvent désormais bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat du matériel de la marque.

Pris la main... sur la croasse !

Pour avoir capturé un jeune mérou au cours de l'été 2004 dans les eaux du Parc de Port Cros, deux pêcheurs sous-marins ont fait l'objet d'un procès verbal dressé par les agents du parc. Le GEM s'est aussitôt porté partie civile avec demande de dommages et intérêts au titre de la valeur biologique, commerciale et symbolique du mérou.

Résultat : le tribunal de police de Hyères a condamné les deux braconniers à une amende de 500 euros chacun et 2000 euros pour les deux, au titre des dommages et intérêts.

Autre site, autre affaire : interpellé dans la Réserve de Scandola, en Corse, avec un mérou et une grande cigale, un pêcheur sous-marin italien a été condamné, sur demande de l'association Le Poulpe, du Parc marin, de la Prud'homme, de la FEESM et du GEM. Une amende de 1500 euros avait été demandée, mais, finalement, le procureur a obtenu une amende encore plus élevée et la saisie complète du matériel.

« INNOVAQUA », vous connaissez ?

Créée voici trois ans, l'association INNOVAQUA a pour objectif le développement des activités liées aux milieux aquatiques, leur valorisation environnementale et socio-économique. Son pôle loisir, activités ludiques, sportives, éducatives et halieutiques, est développé par une équipe d'experts dans des domaines aussi variés que la biologie marine, la photo sous-marine, la plongée avec scaphandre, la muséologie et l'apnée. Des noms aux consonances familières dans le monde de la plongée animent l'association : Michel Cérant, Georges Oliveras, Nicolas Hérou, Pierre Bourd et Sophie Devanne formateurs en apnée, Eric Julipain, capitaine, Jean Jacques Perron spécialiste en imagerie sous-marine, Jacques Maigret conservateur au Musée des Arts et Métiers de Paris, ou encore Jacques Ruiz et Claude Amiel, tous deux enseignants à l'UM 11.

Outre ses compétences scientifiques, techniques et éducatives la pro-

agents des aires marines protégées, ou encore pour des techniciens et chefs de projet en aquaculture en formation au CREUPO, (Centre Régional Universitaire de formation permanente de l'UM 11).

Enfin, plusieurs des membres de l'association prennent une part active à la vie du GEM.

Renseignements Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral, 1, quai de la Daurade, 34200 Sète. E-mail : contact@innovaqua.org, ou : contact@univ-montp2.fr

Nouveaux membres

Cette année, douze demandes d'admissions au GEM ont été acceptées par le Conseil d'Administration. A ces nouveaux venus, il faut ajouter quatre nouveaux membres correspondants, deux en Espagne et deux en Italie, plus particulièrement du Parc National de la Maddalena, en Sardaigne. De plus en plus reconnu et écouté par les instances régionales et nationales, le GEM attire un nombre croissant de demandes d'adhésion. Afin de pouvoir apprécier la motivation des postulants, il leur est désormais demandé de répondre à deux questions :

Qu'attendez-vous du GEM ? Que comptez-vous apporter au GEM ?

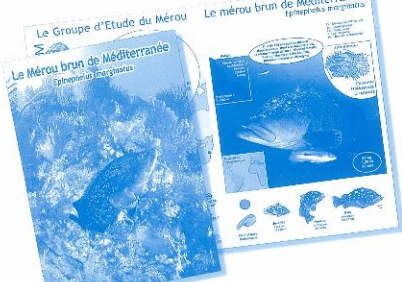
Marginatus en... Argentine !

Des collègues de l'université de Mar del Plata, en Argentine, MR Rico et EM Acha, ont publié en 2003 une note intéressante dans « Journal of Fish Biology » (63 : 1621 - 1624). Ils y signalent la capture d'un spécimen de 59 cm (4,1 kg) au large de l'embouchure du Rio de la Plata. L'identification ne laisse aucun doute : il s'agit d'Epinephelus marginatus.

La répartition du mérou brun se trouve donc considérablement étendue vers le Sud ! La présente observation se trouve à plus de 1200 kilomètres au sud de ce qui était connu. Au début des années 1900, des signalisations de mérou brun avaient été faites vers 38° S, mais plus rien depuis 1906. Alors, réelle extension ou retour au mérou brun, problème d'identification au siècle dernier ou simplement difficulté d'échantillonnage dans les eaux argentes, connues pour leur turbidité ?

Notes de :

La prochaine assemblée générale du GEM aura lieu le Samedi 22 janvier 2005 à Carry le Rouet, dans le cadre des « Journées de la Mer », organisées par Roger Grange et toute son équipe.



Bonne nouvelle Faire-part de naissances !

Le programme européen Bioma a pour but d'étudier l'exportation de biomasse des aires marines protégées et d'en évaluer l'impact sur les pêcheries.

Mémoire simultanément sur six réserves, (Banyuls et Carry le Rouet pour la France, Medes, Cabo de Palos, Cabrera et Tabarca pour l'Espagne), cette étude comprend trois volets portant le premier sur les adultes par des comptages visuels et par vidéo, le second sur les oeufs et les larves de poissons au moyen de deux techniques de chantillonnage, et le troisième sur les retombées des deux premiers volets sur les pêcheries côtières, avec les prises obtenues dans les filets fixes et les chaluts.

Les résultats portés sur l'étude des oeufs et des larves de poissons capturés au moyen des filets fixes montrent la présence de mérous dans la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls. La zone étudiée est répartie en douze points côtiers, suivis pendant tout le mois d'août. Les filets fixes ont 60 centimètres d'ouverture et 30 microns de vide de maille. Fruits de ces récoltes effectuées de nuit et à deux mètres de profondeur, les premières catches ont permis de capturer, le 12 août, 300 oeufs de mérou. De même, de jeunes larves ont été observées le 6 août. Dès l'obtention des premiers oeufs, ceux-ci ont été placés en élevage afin d'obtenir plus d'informations sur les phases initiales du développement du mérou. Suite à ces résultats encourageants, une étude sera menée en août 2004 afin de déterminer si les oeufs et les larves trouvés dans la zone se déplacent par un phénomène de dispersion du au courant vers une autre zone de présence du mérou, celle du cap Creus en Espagne, ou s'ils restent, par phénomène de rétention dans la réserve de Cerbère-Banyuls.

Romain Crechtiou, Erwan Roussel, Serge Planes, EPHE Perpignan